

*Direction des affaires économiques  
et internationales*

**Circulaire n° 2003-14 du 25 février 2003 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, transport routier, végétaux et graines, bâtiment**

NOR : *EQUE0310033C*

*Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.*

*Circulaires complétées par la présente circulaire :*

Circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974 ;

Circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

*Le ministre de l'équipement, des transports et du logement, du tourisme et de la mer à Monsieur le vice-président du conseil général des ponts et chaussées ; Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale ; Monsieur le chef de la mission interministérielle d'inspection du logement social ; Monsieur le coordonnateur de la mission d'inspection spécialisée des ouvrages d'art ; Madame et Messieurs les directeurs d'administration centrale ; Monsieur le président de la mission de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef de l'inspection du travail des transports ; Monsieur le haut fonctionnaire de défense ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégations régionales du tourisme ; centres d'études techniques de l'équipement de Méditerranée, du Sud-Ouest, de Nord-Picardie, de Lyon, de l'Est, de l'Ouest et de Normandie Centre, centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Paris, Rouen, Toulouse et Tours ; laboratoires est et ouest parisiens ; services de la navigation du Nord-Est, du Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Saône, de la Seine, de Strasbourg et de Toulouse ; services maritimes et de navigation de Gironde, du Languedoc-Roussillon et à Nantes ; services spéciaux des bases aériennes du Sud-Est, du Sud-Ouest et d'Île-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; directions de l'équipement de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon ; direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement ; services maritimes du Nord, de la Seine-Maritime, des ports de Boulogne-sur-mer et de Calais, des Bouches-du-Rhône) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre et du Havre-Antifer, de Marseille, de Rouen, de Nantes - Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement et Messieurs les directeurs des établissements d'Aix-en-Provence et de Valenciennes de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le président du conseil national des transports ; Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ; Monsieur le directeur du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne ; Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels ; Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours ; Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ; Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur du service technique des bases aériennes ; Monsieur le secrétaire général du secrétariat général au tunnel sous la Manche.*

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiments nationaux BT du mois de juin 2002.

Pour le ministre et par  
délégation :  
Pour le directeur empêché :  
*Le sous-directeur du bâtiment  
et des travaux publics,*  
R. Barlet

Valeur des index bâtiments nationaux  
pour le mois de novembre 2002  
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION  
CODE  
VALEUR

Tous corps d'état	BT 01	619,6
Terrassements	BT 02	635,5
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Béton	BT 03	639,8
Briques	BT 04	572,8
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	585,2
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	426,1
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	611,5
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	581,1
Revêtements en : Plastique	BT 10	778,5
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	678,6
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	576,5
Mosaïques de bois collé	BT 13	579,4
Plaques de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	595,8
Charpente bois en : Résineux de pays	BT 15	438,0
Résineux d'importation	BT 16	491,9
Chêne	BT 17	471,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie : Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	590,0
Extérieure et escaliers, en : Bois tropicaux	BT 19	632,8
Chêne	BT 20	552,8
Résineux d'importation	BT 21	554,9
Résineux de pays	BT 22	534,1
Parquets en : Résineux d'importation	BT 23	376,2
Résineux de pays	BT 24	539,5
Feuillus	BT 25	539,9
Fermetures de baies en : Plastique (3)	BT 26	523,9
Aluminium	BT 27	513,5
Métal ferreux	BT 28	486,1
Couverture et accessoires en : Ardoises de schiste	BT 30	660,3
Tuiles en terre cuite	BT 32	524,6
Tuiles en béton	BT 33	584,1
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	500,4
Bardeaux d'asphalte	BT 35	522,3
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	732,1
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	701,8

Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	525,5
Menuiserie en : Acier et serrurerie	BT 42	490,5
Alliage d'aluminium	BT 43	545,7
Vitrierie	BT 44	694,2
Miroiterie	BT 45	709,9
Peinture, tenture	BT 46	697,7
Electricité	BT 47	781,1
Ascenseurs	BT 48	621,5
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	120,8
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	133,2
Menuiseries PVC	BT 51	127,4
Imperméabilité de façades	BT 52	114,3
Etanchéité asphalte multicouche	BT 53	113,9

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois d'octobre 2002 (358,1), utilisée pour le calcul des index BT du mois de novembre 2002.

(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

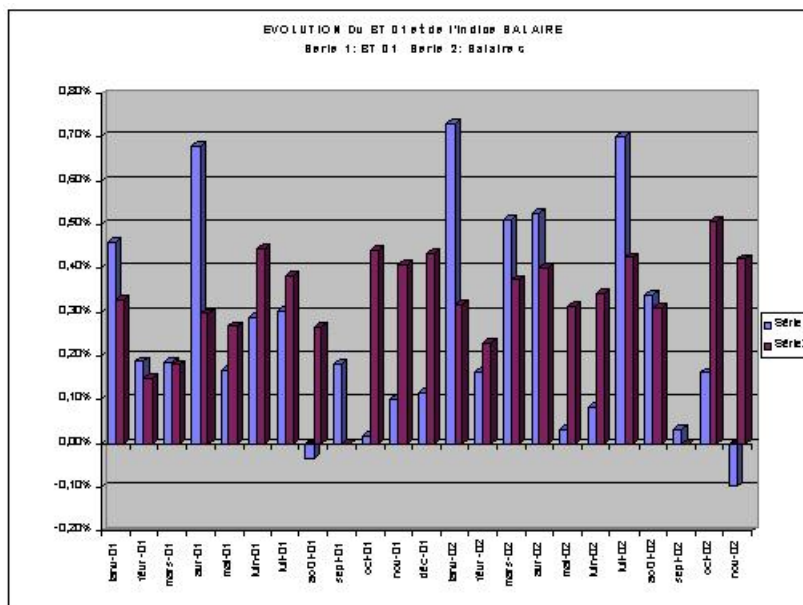
L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

#### BUREAU DES INDEX D.A.E.I./BG

LES INDEX DU BÂTIMENT					
ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01					
Evolution mensuelle :			Evolution annuelle :		
Novembre 2002	619,6		Novembre 2002	619,5	
Octobre 2002	620,2		Novembre 2001	599,5	
Variation	+ 0,10 %		Variation	+ 3,35 %	
ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ					
Evolution mensuelle :			Evolution annuelle :		
Novembre 2002	358,1	(valeur octobre 2002)	Novembre 2002	358,3	(valeur octobre 2002)
Octobre 2002	356,6	(valeur septembre 2002)	Novembre 2001	343,8	(valeur octobre 2002)
Variation	+ 0,42 %		Variation	+ 4,16 %	

Evolution du BT 01 et de l'indice salaire

Série 1 : BT 01 - Série 2 : salaire



### FRAIS DIVERS

Octobre 2000	100,6
Novembre 2000	100,5
Décembre 2000	100,5
Janvier 2001	101,4
Février 2001	101,5
Mars 2001	101,3
Avril 2001	102,1
Mai 2001	101,8
Juin 2001	102,2
Juillet 2001	103,0
Août 2001	102,7
Septembre 2001	102,6
Octobre 2001	102,8
Novembre 2001	102,5
Décembre 2001	102,7
Janvier 2002	102,8
Février 2002	102,9
Mars 2002	102,8
Avril 2002	102,4
Mai 2002	101,9
Juin 2002	101,7
Juillet 2002	103,4
Août 2002	103,4
Septembre 2002	102,6
Octobre 2002	102,4
Novembre 2002	102,2

### INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, JO du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988)

Janvier 2001	140,0
--------------	-------

Février 2001	140,2
Mars 2001	140,1
Avril 2001	140,4
Mai 2001	141,5
Juin 2001	141,8
Juillet 2001	141,5
Août 2001	141,2
Septembre 2001	141,4
Octobre 2001	141,8
Novembre 2001	141,2
Décembre 2001	140,4
Janvier 2002	140,5
Février 2002	140,4
Mars 2002	140,8
Avril 2002	143,2
Mai 2002	142,9
Juin 2002	142,5
Juillet 2002	142,6
Août 2002	143,3
Septembre 2002	144,0
Octobre 2002	145,2
Novembre 2002	144,6

### **INDEX INGÉNIERIE**

Janvier 2001	664,3
Février 2001	664,3
Mars 2001	663,6
Avril 2001	664,7
Mai 2001	666,4
Juin 2001	668,2
Juillet 2001	669,6
Août 2001	668,6
Septembre 2001	670,4
Octobre 2001	664,5
Novembre 2001	672,9
Décembre 2001	671,7
Janvier 2002	673,9
Février 2002	674,9
Mars 2002	675,7
Avril 2002	678,3
Mai 2002	679,6
Juin 2002	679,1
Juillet 2002	679,1
Août 2002	680,7
Septembre 2002	681,8
Octobre 2002	681,4
Novembre 2002	681,3

**TRAVAUX D'ESPACES VERTS,  
D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS**

(Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981)

FG (fourniture de graines)

Juillet 2000	102,7
Août 2000	102,7
Septembre 2000	102,7
Octobre 2000	117,2
Novembre 2000	117,2
Décembre 2000	117,2
Janvier 2001	117,7
Février 2001	117,7
Mars 2001	117,7
Avril 2001	115,2
Mai 2001	115,2
Juin 2001	115,2
Juillet 2001	105,5
Août 2001	105,5
Septembre 2001	105,5
Octobre 2001	98,8
Novembre 2001	98,8
Décembre 2001	98,8
Janvier 2002	100,7
Février 2002	100,7
Mars 2002	100,7
Avril 2002	99,7
Mai 2002	99,7
Juin 2002	99,7
Juillet 2002	108,9
Août 2002	108,9
Septembre 2002	108,9
Octobre 2002	100,7
Novembre 2002	100,7

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août	

1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1
De septembre 1999 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1
De septembre 2001 à août 2002	291,3
De septembre 2002 à août 2003	304,9

### INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

*(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)*

PMR (produits de marquage routier)  
Base 100 : novembre 1998

Juillet 2000	120,0
Août 2000	123,7
Septembre 2000	123,7
Octobre 2000	123,7
Novembre 2000	126,1
Décembre 2000	126,1
Janvier 2001	126,1
Février 2001	125,1
Mars 2001	125,1
Avril 2001	125,1
Mai 2001	127,0
Juin 2001	127,0
Juillet 2001	127,0
Août 2001	119,5
Septembre 2001	119,5
Octobre 2001	119,5
Novembre 2001	119,0
Décembre 2001	119,0
Janvier 2002	119,0
Février 2002	117,3
Mars 2002	117,3
Avril 2002	117,3
Mai 2002	123,4
Juin 2002	123,4
Juillet 2002	123,4

Août 2002	126,9
Septembre 2002	126,9
Octobre 2002	126,9
Novembre 2002	128,1